



Niveau de rareté de la flore

[Taux de rareté de la flore indigène* régionale]

Chacun d'entre nous, pour peu qu'il soit observateur, peut faire le constat que l'abondance* des espèces végétales sauvages est très hétérogène dans la nature : certaines sont manifestement très fréquentes, contrairement à d'autres qui peuvent s'avérer exceptionnelles.

Le taux de rareté des espèces exprime sur la base de critères objectifs cette fréquence, laquelle dépend bien entendu des pressions d'inventaires. Fixé à 54,4 % en 2005, le taux de rareté de la flore régionale calculé à partir des connaissances de 2011 est à présent de 50,8 %. Ce chiffre s'explique plus par une amélioration de la connaissance, due aux nombreux inventaires de terrain réalisés en cinq ans, que par l'apparition de nouvelles stations* dans des secteurs où les plantes n'existaient pas.

Contexte

Les classes de rareté de la flore indigène régionale dépendent de l'aire de répartition* de chaque espèce au sein de l'espace régional. Cet espace a été divisé en 885 mailles* de 16 km² (4 km x 4 km). On considère que plus une espèce occupe un nombre important de mailles, plus elle est courante. Contrairement aux listes rouges* qui prennent en compte les fluctuations des populations dans le temps, l'évolution du nombre d'individus dans une maille donnée ne modifie en rien sa classe de rareté. À l'extrême, la réduction d'une population de 10 000 individus présents dans une maille en 2005 à dix individus comptés dans la même maille en 2010 ne serait pas de nature à modifier son taux de rareté.

Dans le même esprit, on considèrera qu'une plante représentée par dix individus répartis sur dix mailles sera moins rare qu'une autre ayant 100 000 individus concentrés dans une seule maille.

Cet indicateur est par ailleurs très sensible à la pression d'inventaire. Il est évident que la probabilité de découvrir des espèces jamais observées dans une maille augmente lorsque l'on multiplie les prospections de terrain. La découverte d'un seul pied dans une maille où l'espèce n'a jamais été observée peut avoir pour effet de modifier son classement (en la classant par exemple comme " Rare ", au lieu de " Très rare " avant sa découverte).

Les résultats présentés ci-après ne concernent que les plantes vasculaires* à fleurs (Spermatophytes*) et celles sans fleurs (Ptéridophytes*) indigènes, c'est-à-dire dont la présence est certaine avant l'an 1500. Le taux de rareté régional est obtenu en effectuant le rapport entre le nombre d'espèces classées de " Prémumée disparue " à " Assez rare " et le nombre total d'espèces.

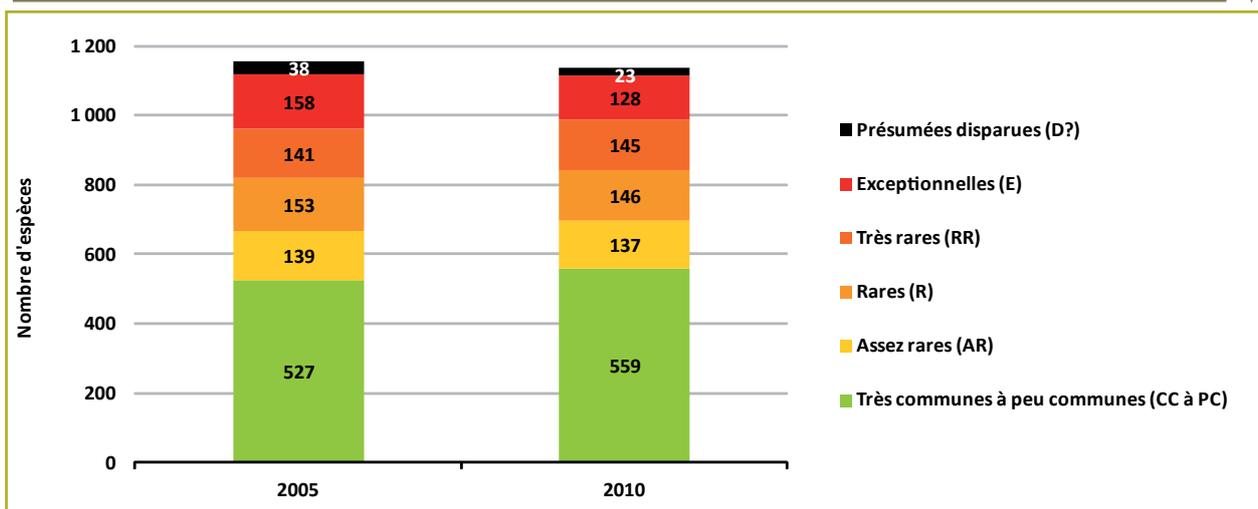
Ce taux, enfin, ne concerne que les espèces réputées présentes. Il n'intègre donc pas les espèces considérées comme disparues.

Classes de rareté régionale basées sur la distribution des espèces dans le Nord - Pas-de-Calais (source : CBNBI, 2010)

Classe de rareté régionale	Nombre de mailles (4x4 km) occupées
Disparue (D) ou Prémumée disparue (D?)	
Exceptionnelle (E)	1 à 4
Très rare (RR)	5 à 13
Rare (R)	14 à 30
Assez rare (AR)	31 à 66
Peu commune (PC)	67 à 137
Assez commune (AC)	138 à 278
Commune (C)	279 à 561
Très commune (CC)	562 à 885

Résultats

Le taux de rareté de la flore régionale, calculé à partir des données de 2010, est de 50,8 %. Pour mémoire, celui calculé avec les données de 2005 était de 54,4 %. Il a été établi sur la base des données chiffrées suivantes : le nombre d'espèces indigènes présentes dans le Nord - Pas-de-Calais en 2010 est de 1138, et le nombre d'espèces classées de " Assez rare " à " Prémumée disparue " est de 579.



Ce qu'il faut en penser

Bien que très élevé et représentatif de la rareté globale de la flore régionale, le taux de 2010 est meilleur que celui de 2005. Ce qui pourrait être considéré comme une bonne nouvelle est toutefois à modérer pour les raisons suivantes :

- les espèces " Prémumées disparues " en 2005 et confirmées éteintes en 2010 n'entrent plus en compte dans le calcul. Cela explique également que le nombre d'espèces " Prémumées disparues " a nettement baissé (de 38 à 23) ;
- l'accroissement de la pression d'inventaire a permis de découvrir de nouvelles stations d'espèces présentant un certain degré de rareté. De ce fait, la part des espèces très communes à peu communes s'est notablement accrue (de 527 à 559).

On notera que le nombre total d'espèces indigènes diffère entre les deux dates de référence : de 1 156 en 2005, il est à présent fixé à 1 138. La disparition de certaines d'entre elles n'est pas la seule explication de cet écart. En effet, l'évolution de la connaissance scientifique a parfois pour conséquence de reconsidérer l'indigénat* de certaines espèces ou de les reléguer au rang de sous-espèces ou de variétés, avec comme conséquence de les exclure de l'analyse qui se limite aux seules espèces indigènes.

Les espèces classées " Très rares ", enfin, sont en légère augmentation (145 actuellement au lieu de 141 en 2005), et ce malgré un accroissement significatif des pressions d'inventaire.

Méthode

Le taux de rareté de la flore est calculé à partir de l'Inventaire de la flore vasculaire du Nord - Pas-de-Calais. Les résultats sont obtenus de la manière suivante :

Nombre d'espèces de plantes à fleurs et de fougères indigènes qualifiées de " Prémumée disparue " à " Assez rare " divisé par le nombre total d'espèces à fleurs et fougères indigènes (x100).

L'année de référence, qui correspond à la dernière mise à jour du catalogue floristique du Nord - Pas-de-Calais, est 2010.

En savoir plus

- Voir fiche 2011 " Nombre d'espèces végétales menacées "
- Voir fiche 2011 " Nombre d'espèces végétales disparues "
- Voir fiche 2011 " Nombre d'espèces végétales de la région "
- BOULLET, V., 1988. *Étude préliminaire à la gestion expérimentale du Mont Hubert*. Région Nord - Pas-de-Calais, CRP/CBNBL, 71 p.
- BOULLET, V., DESSE, A. & HENDOUX, F., 1999. Inventaire de la flore vasculaire du Nord - Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. *Bull. Soc. Botanique du Nord de la France*, 52 (1) : 67 p.
- BOULLET, V., [coll] DUQUEF, M. & GAVORY, L., 1990. *Inventaire ZNIEFF Picardie. Synthèse générale*. Région Picardie. Conservatoire des sites naturels. 153 p.
- DIGITALE (Système d'information floristique et phytosociologique) [Serveur]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2003. Version 2.612.8 (date d'extraction : 31/06/2012)
- HAUGUEL, J.C. & WATTEZ, J.R., 2008. *Inventaire des Bryophytes de Picardie, présence, rareté et menaces*, CRP/CBNBL, 38 p.
- TOUSSAINT, B. [coord.], 2005. *Inventaire de la flore vasculaire du Nord/Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts*. Version 3a/26 septembre 2005.
- TOUSSAINT, B. [coord.], 2011. *Inventaire de la flore vasculaire du Nord-Pas de Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts*. Version n°4b / décembre 2011. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif botanique du Nord-Pas de Calais. I-XX, 1-62.

Sites internet

- Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBI) : www.cbnbl.org

* cf glossaire